



JOURNEE INCENDIE & EVACUATION

PUBLIC	PRÉ-REQUIS
La totalité des salariés d'un établissement assujetti au Code du Travail est concernée par cette formation. Les exercices au cours desquels le personnel apprend à se servir des moyens de premier secours et à évacuer l'établissement doivent être organisés tous les six mois.	Aucun
	QUALIFICATIONS
	Attestation de formation aux exercices d'évacuation.
	NOMBRE DE STAGIAIRES
	12 maximum

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Exercice pratique

OBJECTIF

A la fin de la formation, le stagiaire doit être capable de prévenir les risques d'incendie et de mettre en œuvre les moyens mis à sa disposition pour combattre un sinistre en attendant l'arrivée des secours, et procéder à l'évacuation de l'établissement en appliquant les consignes générales de sécurité.

DURÉE

7 heures, 1 jour

LIEU DE FORMATION

Voir convention.

DATE

Voir convention.

NOMBRE MINIMUM ET MAXIMUM DE STAGIAIRES PAR SESSION

Minimum : 1 - Maximum : 12

FORMALISATION A L'ISSUE DE LA FORMATION

Remise d'une attestation de formation.

SUIVI DE LA FORMATION

Feuille de présence.

MÉTHODES ET OUTILS PÉDAGOGIQUES

Apports théoriques et pratiques par un formateur certifié.

DESCRIPTION

Jour 1

ENSEIGNEMENTS THEORIQUES

- Prévention.
- Théorie du feu.
- Déroulement type d'un incendie.
- Dangers des fumées.
- Moyens et procédés d'extinction.
- Alerte des secours.
- Méthode d'évacuation de l'établissement.
- Rôle des occupants : Consignes générales, consignes particulières, personnes handicapées, victimes d'accidents...
- Guide-files et Serre-files.

ENSEIGNEMENTS PRATIQUES

- Vidéos.
- Audition du signal sonore.
- Application des consignes de sécurité.
- Lecture de plan et repérage des cheminements.
- Exercice pratique d'évacuation.
- Mise en œuvre effective des moyens d'extinction.

SAS WS CONSEILS

SIRET 894 117 589 00024 – TVA intracommunautaire FR42 894 117 589
Organisme de Formation N° 11922415392
22, rue Madeleine Michélin – 92 200 Neuilly-sur-seine - Tél : 01 87 44 28 29